

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES CHENAUX
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE**

621^e séance

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE**, tenue le
21 décembre 2022, au 151 rue Gamelin conformément aux dispositions du code
municipal de la province de Québec à laquelle session

Sont présents : Mme Suzanne Rompré, mairesse,
M. Hugo-Pierre Bellemare, conseiller,
Mme Audrey Hamel, conseillère,
M. Richard Cossette, conseiller,
Mme Elizabeth Faucher, conseillère,
Mme Nancy Benoît, conseillère,
Mme Noémi Leduc, conseillère.

Les membres du conseil présents forment le quorum sous la présidence de madame
la mairesse.

Monsieur Jacques Taillefer, directeur général et greffier-trésorier, assiste à la
séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La présente séance débute à 19 h 39.

MOT DE BIENVENUE

2022.12.302

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Considérant la mention à l'ordre du jour des sujets suivants :

A. Ouverture de la séance

1. Mot de bienvenue
2. Adoption de l'ordre du jour

**B. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil
municipal du 21 novembre 2022**

C. Présentation et adoption des comptes

D. Avis de motion et dépôt de projet de règlement

1. Règlement numéro 2022-430 fixant les taux de taxes et les tarifs pour
l'exercice 2023 et les conditions de leur perception

Période de questions

E. Levée de la séance

Il est proposé par le conseiller Richard Cossette et résolu l'unanimité des
conseillers d'adopter l'ordre du jour présenté.

Adoptée.

2022.12.303

PRÉSENTATION DES COMPTES

Il est proposé par la conseillère Noémi Leduc et résolu à l’unanimité des conseillers d’approuver les comptes payés et à payer d’une somme de 833 003,62 \$.

Liste des comptes payés	279 529,63 \$;
Liste des comptes à payer	553 473,99 \$.

La liste est conservée dans les archives de la municipalité.

Adoptée.

ADOPTION DE RÈGLEMENT

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-430 FIXANT LES TAUX DE TAXES ET LES TARIFS POUR L’EXERCICE 2023 ET LES CONDITIONS DE LEUR PERCEPTION

La conseillère Elizabeth Faucher donne avis de motion et dépose une copie du projet de règlement 2022-430 fixant les taux de taxes et les tarifs pour l’exercice 2023 et les conditions de leur perception.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune.

2022.12.304

LEVÉE DE LA SÉANCE

L’ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Richard Cossette et résolu à l’unanimité des conseillers, que la présente séance soit levée à 19 h 43.

Adoptée.

À moins d’avis contraire, la mairesse s’est abstenue de faire usage de son droit de vote.

Suzanne Rompré, mairesse

Jacques Taillefer, directeur général et greffier-trésorier

Je, Suzanne Rompré, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Suzanne Rompré, mairesse